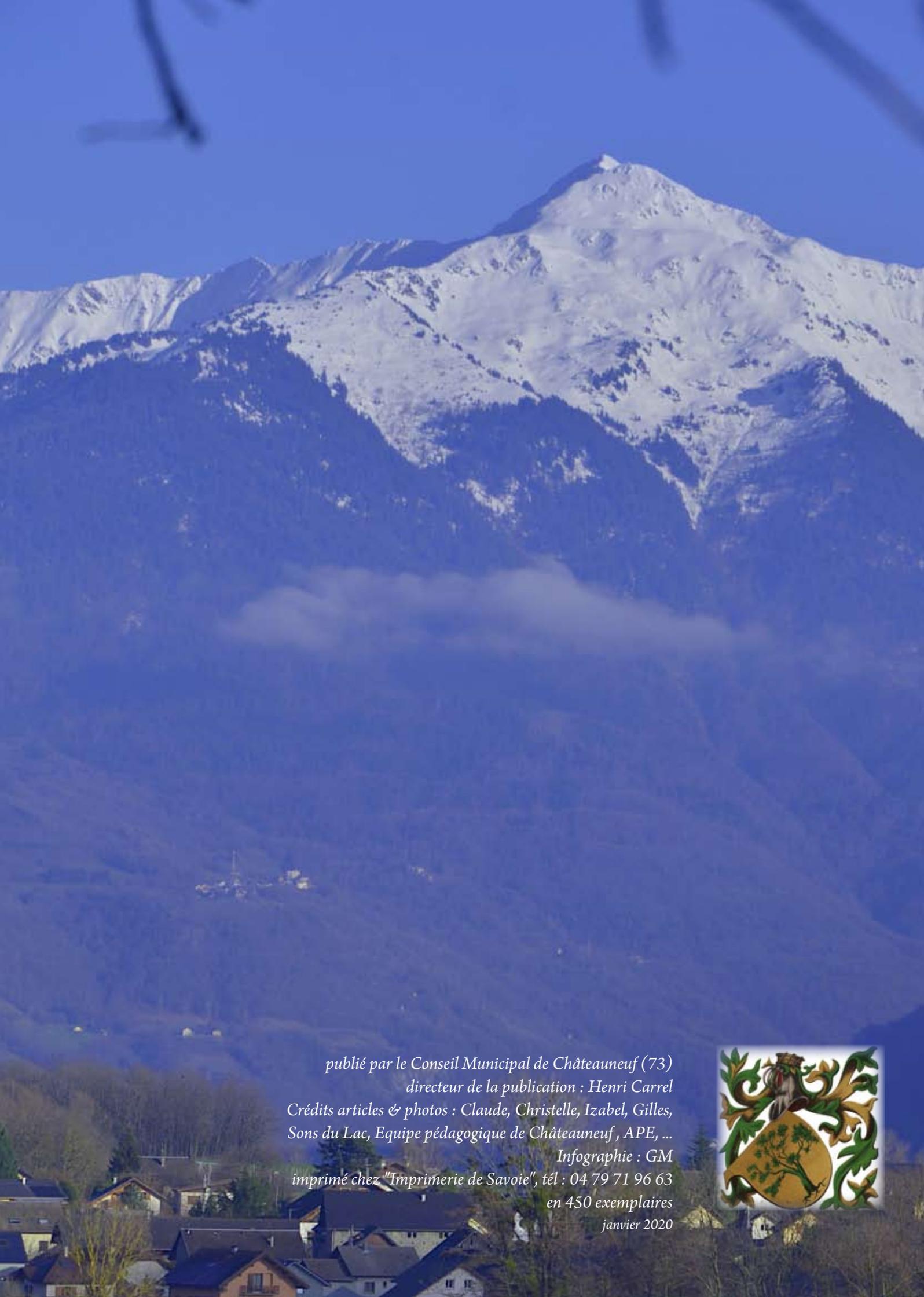


CHATEAUNEUF

www.chateauneufsavoie.com

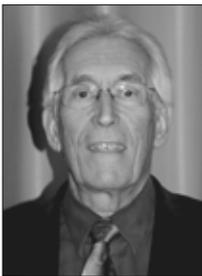
2020

Bulletin municipal



*publié par le Conseil Municipal de Châteauneuf (73)
directeur de la publication : Henri Carrel
Crédits articles & photos : Claude, Christelle, Izabel, Gilles,
Sons du Lac, Equipe pédagogique de Châteauneuf, APE, ...
Infographie : GM
imprimé chez "Imprimerie de Savoie", tél : 04 79 71 96 63
en 450 exemplaires
janvier 2020*





Dans le contexte incertain et agité que nous traversons, je veux commenter avec force deux mots qui illustrent les convictions de votre collectivité : solidarité et optimisme.

Ces convictions transparaissent avec force dans ce bulletin et dans le magazine Cœur de Savoie que vous recevez.

La solidarité envers nos concitoyens se manifeste à tous niveaux : enfance, jeunesse, famille, personnes âgées. Il s'agit d'offrir dans les meilleures conditions des services de qualité.

C'est ce qui se passe quand le prix des services est basé sur le quotient familial. Lorsque les collectivités participent au prix du repas proposé à nos scolaires ou au financement des activités du mercredi matin. C'est bien de solidarité dont il s'agit. D'autres exemples concernant l'aide aux personnes âgées : portage de repas, aide à domicile, transport à la demande en liaison avec une association témoignent de cet engagement de solidarité. Les habitudes, les occupations quotidiennes font parfois oublier que ces décisions prises au fil des années, dans des assemblées délibérantes de tous niveaux sont le fruit de la volonté affirmée de vos élus communaux et intercommunaux.

L'optimisme est notre raison d'être. Je n'entends pas vous dire que tout va bien, que tout est parfait sans difficulté aucune. Je veux vous dire notre engagement à surmonter tous les obstacles éventuels pour offrir à nos concitoyens des services de qualité.

Lorsque l'agence Postale Communale rend service aux habitants de la commune mais aussi à ceux des communes voisines cela nous conforte dans le choix de l'avoir installée. Lorsque à la bibliothèque communale, le nombre d'adhésions (gratuites je le précise), le nombre de prêts aux habitants de la commune et des communes voisines sont en augmentation, nous nous en réjouissons.

Lorsque notre projet de participation citoyenne devient réalité début novembre par la signature en présence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Colonel de Gendarmerie c'est un acte de dynamisme qui est validé.

Je pourrais multiplier les exemples également au titre de notre communauté de communes. Parce que nous sommes persuadés des atouts économiques, environnementaux et humains de notre territoire. La confiance est notre guide permanent de l'action publique que nous portons au service de nos concitoyens.

J'adresse au nom du Conseil Municipal mes vœux de bonne année, de bonne santé et d'épanouissement personnel et professionnel à vous-même et à vos familles.

Le Maire,

Henri CARREL

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS 2019

Les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public.

Séance du 31 janvier 2019 :

Renouvellement contrat de l'agent en charge de l'Agence Postale

Séance du 14 mars 2019 :

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de La Savoie.

Vote du taux des taxes communales (taux inchangés) :

- . Taxe d'habitation : 6.85 %
- . Taxe foncier bâti : 16.17 %
- . Taxe foncier non bâti : 67.13 %

Vote du compte administratif 2018

Séance du 11 avril 2019 :

Affectation résultats exercice 2018
Vote du budget primitif 2019
Vote du dispositif : Participation Citoyenne.

Séance du 13 juin 2019 :



Location de terrains sans bail
Subventions aux associations
Participation financière aux Sons du Lac
Contrat avec les Fêtes Musicales de Savoie (Concert d'été)
Acquisition de parcelles appartenant au Département (délaissées de voies départementales, rue J. Balmain)

Séance du 12 septembre 2019 :

Acquisition de deux parcelles au village



des Poncins de 90 ca et 16ca
Servitude de passage pour la réalisation d'un réseau public eaux pluviales à Maltaverne.
Admissions en non-valeur (montants 32.39 € et 113.56 €)



Séance du 17 octobre 2019 :

Autorisation de procéder à une enquête publique pour le déclassement d'une portion de voie communale : route des Tavaux



Fixation du montant des attributions de compensation (de Cœur de Savoie au profit de la commune) pour l'année 2019.

Vœu d'opposition au transfert de la compétence eau potable à la commu-



nauté de communes Cœur de Savoie.
Vœu d'opposition à la réforme envisagée du service des Finances Publiques.
Modification du tarif des concessions du cimetière.

Séance du 28 novembre 2019:

Création d'un emploi d'adjoint technique territorial
Adoption du projet de fusion des Syndicats des Eaux de Chamoux et de La Rochette.

Désignation des délégués au sein du nouveau syndicat des eaux.
Demande de subvention au Conseil Départemental : rénovation de la façade principale de l'église.
Versement de subventions : Club de Handball de Chamoux et Club de Football de Chamoux.

INVESTISSEMENTS & TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019

- 2ème tranche des travaux de rénovation de la salle communale (peinture, changement des stores et rideaux, travaux électriques) : 13 000 €
- Restauration de l'horloge de l'Ancienne Poste, rue Jacques Balmain : 770€
- Travaux de rénovation en enrobé des voies communales de Boîtard et du Mollard : 29 900 €
- Solde des travaux engagés pour la rue Jacques Balmain : 33 970 € (montant total des travaux y compris frais de maîtrise d'œuvre : 137 000 €)
- Remplacement des fenêtres de l'atelier municipal : 750 €
- Travaux de reprise du réseau des eaux pluviales à Maltaverne : 10 100 €
- Changement de l'ordinateur de la mairie : 1 200€
- Acquisition d'une armoire anti-feu pour la conservation des registres communaux : 3 200 €
- Travaux électriques de mise aux normes et de modernisation dans l'église : 2 230 €

TEMPÊTE DU 1er JUILLET

Suite à la tempête du 1er Juillet 2019, le conseil municipal tient à remercier très sincèrement nos employés communaux.

Ils ont pris de gros risques pour évacuer, le plus rapidement possible, arbres et souches des chemins d'exploitations et forestiers de notre commune.

Quelques dégâts mineurs ont été réparés sur les toits de nos bâtiments communaux mais rien de comparable à certaines maisons du village.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT DES EAUX DE CHAMOUX S/ GELON

L'année 2020 sera marquée par une évolution importante : le 1er janvier les syndicats de Chamoux et de la Rochette fusionnent. Cette évolution a pour but de préparer l'avenir. La législation évolue et dans quelques années la communauté de communes va prendre la compétence de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire. Dans un premier temps ce changement n'aura pas d'incidence visible : les deux implantations avec le même personnel sont maintenues. Il n'y a pas de changement pour les usagers.

Cette nouvelle année va voir la concrétisation d'un projet important : le réservoir de tête à Hauteville. Un réservoir de 1 300 m³ pour un coût supérieur à 1 000 000 € va être construit sur la commune d'Hauteville. Les études sont finalisées, les terrains sont en cours d'acquisition et le permis de construire en préparation. Les travaux pourront débuter en 2020. L'objectif est d'améliorer la gestion et de fiabiliser le réseau. Ce réservoir permettra une meilleure réparti-



tion du débit vers les réservoirs secondaires et l'optimisation des prélèvements à la source de Cayan d'où une diminution des redevances perçus par l'agence de l'eau. Ce volume important sera aussi une sécurité pour réduire le risque de rupture d'approvisionnement en cas d'incident ou de travaux sur la conduite principale venant de Cayan. Ce sera l'aboutissement d'un projet en gestation depuis de nombreuses années.

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Coopérative scolaire de Coise : animation chant et danse	396€
Les fils d'argent (Maison de retraite de St-Pierre d'Alb.)	100€
Association des Parents d'élèves	150€
Amicale des donneurs de sang	230€
Association Loisirs et pêche	565€
Société de chasse	765€
Chorale Castel Neuves Voix	765€
Clique de Coise	100€
Comité d'Animation de Châteauneuf	1 800€
Comité Handisport St-Pierre d'Albigny	100€
DDEN Canton de Chamoux	54€
Handball Club de Chamoux	330€
Cavalerie Val Coisin	200€
Pupilles de l'Enseignement	200€
Association Chamoux Football	90€
Les Restaurants du Coeur	500€

NB : règle pour les subventions aux associations sportives : 30€ / adhérent mineur habitant la commune

Le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin gère les écoles sur notre territoire de l'ancien canton de Chamoux. Notre commune fait partie du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Coise-Châteauneuf-Villard d'Héry.

Deux domaines sont concernés :

L'enseignement proprement dit est une compétence obligatoire des collectivités. Pour la rentrée scolaire 2019, les effectifs sont les suivants : 234 élèves sur le RPI dont

- 127 à Coise et,
- 107 à Châteauneuf.

La répartition par niveau à la rentrée :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
24	20	33	31	30	31	35	30

Ces effectifs en légère baisse ont engendré la suppression d'une classe sur le RPI lors de cette rentrée.

Le SIEGC gère les bâtiments : construction, mobilier, réparation, entretien. En 2020 par exemple est prévue la réfection totale des toitures des deux écoles.

Il participe également au fonctionnement : fournitures scolaires, activités pédagogiques pour un montant de 53€ par élève et de 30€/élève pour les projets des coopératives scolaires.

Les activités périscolaires sont facultatives et dépendent de la volonté politique des élus.

La restauration scolaire initiée par les Communes de Villard d'Héry et Châteauneuf dès 2003 propose actuellement des repas à 75 élèves (en moyenne selon les jours). Les communes participent pour 3€ au prix de chaque repas (pour Châteauneuf : le montant était de 31 000 € pour l'année passée).

L'accueil avant et après la classe :

Le matin de 7h à 8h15 : 15 élèves en moyenne sont accueillis. Le soir de 16h30 à 18h30, ce sont 25 élèves qui bénéficient de ce service encadré par des professionnelles diplômées.

Ces chiffres en progression constante montrent bien l'utilité de ces deux services.

Pour ces activités, la commune de Châteauneuf met à disposition gracieusement la salle communale. Seuls les frais de chauffage, eau, électricité sont facturés au syndicat.

EMPLOI DES HERBICIDES



Dans un souci environnemental et dans le cadre de la « loi LABBE » du 6 Février 2014 visant à encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, la commune de Châteauneuf (depuis quelques années maintenant) réfléchit à des solutions alternatives pour passer le cap du 1er Janvier 2020, date à laquelle cette loi sera effective pour le domaine public (collectivités) et le domaine privé (particuliers).

En effet, la loi LABBE a fixé à ce terme, l'interdiction de l'utilisation des pesticides pour « l'entretien des espaces verts, des forêts ou des lieux de promenades accessibles ou ouverts au public ou privé » (N.B. : cette notion a été étendue à la voirie, c'est-à-dire pas uniquement la chaussée mais aussi les talus, accotement, fossés ou trottoirs par exemple). Sont exclus de cette loi les traitements chimiques nécessaires à la lutte et la gestion de la prolifération des plantes dites invasives, par exemple, la renouée du Japon ou l'Ambroisie,...

ACTION COMMUNALE



Pour notre commune, les principaux espaces concernés sont :

- les allées du cimetière
- les trottoirs
- les bordures de route
- les parkings

Pour prendre de l'avance sur la mise en application de ce texte, nous avons testé plusieurs méthodes et outils mais nous avons aussi misé sur la formation de nos agents techniques lors de réunions inter-communales axées sur les moyens mécaniques.

Ainsi ont été évoqués :

- le fauchage raisonné,
- la spatule à gratter,
- le désherbage thermique,
- et la débroussailleuse.



Conséquence de ces mesures nouvelles : quelques changements visuels et des méthodes de travail modifiées dans le but bien compris de préserver notre santé et de celles des futures générations.

PARTICIPATION CITOYENNE



La signature du protocole "Participation Citoyenne" entre M le Préfet Louis Laugier, le Colonel Chantereau, commandant du groupement de gendarmerie et M Henri Carrel a eu lieu le 4 novembre à la mairie de Châteauneuf.

Ce dispositif a pour principe d'établir un lien régulier entre les participants citoyens, les élus et la gendarmerie et de transmettre plus rapidement les informations pertinentes aux forces de sécurité publique. Il complète les autres actions de prévention des cambriolages comme l'opération "Tranquillité vacances".

Les référents sont des habitants engagés et bénévoles, ils ont une attitude vigilante à l'égard des comportements suspects ou inhabituels dans notre commune et ont un rôle de prévention auprès de la population. Les cinq référents de notre commune sont Mme Correia Emilia, M Etienne Jean-Baptiste, M Simon Daniel, M Gallice Gérard et Mme Hugonot Christelle.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. N'hésitez pas, en cas de délit, de situation inhabituelle, à avertir la gendarmerie en composant le 17 ou le 04 79 25 50 17 (Brigade Val Gelon-La Rochette). Si vous désirez devenir référent, merci de contacter la mairie de Châteauneuf.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE, UNE NETTE AMÉLIORATION

Le besoin de plus d'apaisement et de sécurité de la circulation dans notre village a été ressenti et exprimé par la population, notamment au cours de la réunion publique organisée sur ce thème en février 2017. La prise de conscience que l'espace public est un lieu de partage et de rencontre et que chaque personne quel que soit son âge et son rythme à pied en vélo ou même à cheval... doit pouvoir s'y sentir en sécurité et y être respecté est maintenant bien ancrée dans les mentalités et les réflexes changent peu à peu. La municipalité a donc voulu répondre à cette demande. Une série de dispositifs a donc été introduite sur les voies publiques situées en agglomération :



- limitation des vitesses à 30 et 20 km/h,
- balisages et marquages de cheminements piétonniers en bordure de sections de routes départementales,
- indications des plateaux ralentisseurs et passages piétonniers protégés.

Des débats ont eu lieu sur l'opportunité de certains aménagements, par exemple sur une restriction de la circulation automobile sur la route de l'Étang. Sa fréquentation comme lieu de promenade ou de sport s'est accrue avec les années, notamment avec la venue d'une population jeune avec des enfants, mais aussi comme promenade appréciée des anciens. Finalement, il a été décidé d'implanter une signalétique simple de rappel à la vigilance aux automobilistes empruntant cette route étroite, afin de réduire leur vitesse à la rencontre des autres usagers.

Une idée importante prise en compte, et suggérée par la population, a été de supprimer la priorité donnée aux voies départementales sur les voies communales à leurs intersections en agglomération.

Après une période de rodage, on constate que la prio-



rité à droite généralisée est assez bien respectée et que cela se traduit par une circulation plus apaisée.

Le radar pédagogique qui a été prêté à la municipalité par le Service des Routes du Département, placé sur la Route Royale en direction de Coise, joue bien son rôle de rappel à la modération de la vitesse.

Prochaine étape :

Il reste quelques dispositifs à réaliser :

- la mise en sens unique « entrant » de la bretelle de voirie du square des Poncins venant de Freydière.
- dans le sens inverse la traversée de la RD vers la rue du Grand Arc est dangereuse car sans visibilité. Elle sera donc interdite. Cette modification s'accompagnera d'un élargissement de la bretelle orientée vers la rue de L'Arclusaz.
- Sur la partie nord de la Rue Royale face à la scierie, un passage piéton doit être aménagé pour faciliter l'accès aux maraîchers de La Faranche. Un plateau ralentisseur doit à cette occasion être réalisé en amont de ce passage.
- Le cheminement piétonnier longeant l'école et conduisant vers les jeux d'enfants, doit aussi être aménagé par l'installation d'une ligne de jardinières



fleuries, quelques bancs et peut-être un arbre pour le rendre agréable. Le trottoir sera mis aux normes des personnes à mobilité réduite à cette occasion.

ACTION COMMUNALE (suite)

A l'usage, d'autres aménagements pourront intervenir pour rendre notre village encore plus agréable et plus sûr....

Les suggestions sont toujours bienvenues...

CIMETIÈRE



Le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'achat d'un troisième columbarium qui sera mis en place en début d'année.

Nos employés municipaux vont également se préoccuper de paysager ce lieu de recueillement afin de le rendre plus agréable : pelouse, arbustes, fleurs, banc, ...

LES ACTIONS CŒUR DE SAVOIE 2020

Il n'est pas aisé de résumer en quelques lignes toutes les actions réalisées en 2019 par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Vous trouverez des articles résumant ces actions dans les numéros d'été et d'hiver du magazine Cœur de Savoie.

Il nous a semblé important de retracer quelques-unes de ces actions par grands thèmes. L'objectif est de mieux saisir la cohérence de la politique mise en place pour la qualité de vie des habitants et l'excellence environnementale du territoire.

Services à la population

La suppression des cours le mercredi à l'école primaire a permis la construction d'un plan d'accueil le mercredi. Ce plan est marqué par la forte cohérence éducative et pédagogique avec les disciplines d'enseignement à l'école. Une forte fréquentation permet de mesurer l'importance de ce dispositif. Il complète heureusement l'accueil classique des centres de loisirs durant les vacances.

La mise en place de Maisons France Services à St-Pierre d'Albigny et La Rochette marquera le territoire. L'objectif est de trouver dans le même lieu un ensemble de services couvrant un champ d'application extrêmement large : santé, famille, justice, logement, emploi, etc.....

Il s'agit de permettre à la population d'avoir accès à ces services actuellement disséminés ou inexistantes sur le territoire.

Habitat :

Le projet soutenu par Cœur de Savoie concerne les économies d'énergie. Des visites à domicile peuvent être programmées sur demande et faire l'objet d'un diagnostic gratuit de votre logement.

Si vous envisagez de réaliser des travaux d'économie d'énergie, un accompagnement est possible pour réaliser le dossier technique et demander les aides financières prévues.

Vous trouverez le détail de ces actions dans le numéro d'hiver du magazine de Cœur de Savoie.

Développement durable :

Dans la continuité du Plan Climat, des démarches TEPOS (Territoire à énergie positive) et TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) Cœur de Savoie a reçu récemment le label Citergie. Ce label européen valorise la demande ambitieuse du plan climat air-énergie mise en place. Cela concerne de multiples domaines : transition énergétique, réduction des déchets, politique agricole et forestière, mobilité etc....

L'intérêt de ce label est l'engagement sur un programme de 4 ans et la réalisation d'un audit à l'issue du programme pour mesurer les progrès accomplis.

COMCOM "CŒUR DE SAVOIE" (suite)

Environnement :

La préservation de la biodiversité est marquée, outre le programme déjà ancien Natura 2000, par le projet « Restauration Ecologique d'Habitats dans les Alpes » ; Cinq sites ont été identifiés en Cœur de Savoie et bénéficient d'actions prioritaires.

Le Contrat Vert et Bleu a été signé en février 2019. Il concerne la préservation de la faune terrestre (trame verte) et aquatique (trame bleue). Le Conservatoire des Espaces Naturels, des associations de chasse, la Ligue de Protection des Oiseaux sont porteurs parmi 15 maîtres d'ouvrage de 32 actions identifiées. C'est un projet ambitieux et fort pour notre territoire.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie est fortement engagée avec la filière viticole pour une alternative totale au brûlage des déchets verts.

Si 80 % des déchets verts de vigne sont déjà broyés,

l'alternative est plus difficile à trouver concernant les déchets de pépinières viticoles. Des expérimentations sont en cours de réalisation par un laboratoire de recherche (Université Savoie-Mont-Blanc) financées par la Communauté de Communes. L'objectif est de finaliser dans quelques années l'alternative totale au brûlage en plein air.

Cette collaboration fructueuse entre la collectivité, la profession viticole et la recherche est à souligner.



DÉCHETS, PLASTIQUES ET TRI SÉLECTIF

Contexte :

Un pas timide sera franchi en 2020 avec l'interdiction de certains objets en plastique jetable : vaisselle jetable, bouteilles à destination de la restauration scolaire. En théorie, pas de surprise : c'est l'entrée en application de lois votées en... 2015, 2016, 2018.

Et la dernière marche à franchir sur la voie du "sans plastique à usage unique" est promise pour 2040. Le plastique, un produit d'invention récente (1880) aujourd'hui incontournable, d'un usage pertinent pour sa légèreté, solidité, qualités mécaniques ou encore sa résistance à la corrosion. Généralisé à la réalisation d'emballages, de sur-emballages à but de merchandising ou simplement commode dans la restauration rapide, il génère et multiplie des problèmes environnementaux et sanitaires (présence de substances préoccupantes pour la santé liées au contact, à la chaleur, micro-particules).

Une prise de conscience assez récente. Une menace pour le vivant, le constat qu'il faudra économiser la ressource (pétrole) et dès maintenant contenir la production, collecter mieux et bien entendu recycler. Au regard des quantités de rebuts qui finissent trop souvent dans un incinérateur et

pour une part encore non négligeable dans la nature (80 000T) on peut aisément conclure qu'on doit "s'y mettre"!

Au niveau national :

En 2018 (chiffres Citeo) on recycle seulement 23% du plastique produit (1,250 M de T), soit 56% des flacons plastiques et 4% des autres emballages plastiques. Pour le reste, 68% sont incinérés et 8% sont enfouis !

Sur Cœur de Savoie :

La collecte des déchets est organisée de deux façons distinctes selon la géographie. Les communes sud (cantons de Montmélian et La Rochette), dans le périmètre du Sibresca, acceptent tous les plastiques depuis le 1er janvier 2019. Au nord, cantons de St-Pierre d'Albigny et de Chamoux dont notre commune fait partie il faudra attendre 2022. Il s'agit de problèmes d'investissements et les emballages plastiques, et pots ne sont toujours pas admis. Ainsi il n'est pas aisé d'être un acteur « colibri »!

Quelques chiffres sur notre territoire (2018) :

2086T ont été collectées sur les deux cantons nord. Rapporté à la population cela représente 153 kg sur Spa et 196 kg sur Chamoux. Les 43 kg d'écart s'expliquent par la mise ne place de la TEOMI, cad

ENVIRONNEMENT / GESTION DES EMBALLAGES

la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative sur Spa. Sa fonction est remplie puisqu'elle incite à mieux trier ses déchets.

Concernant le tri sélectif (papiers, emballages et



verres) les bacs ont accueillis sur Spa 610T et 362T sur Chamoux, des tonnages en augmentation sur 3 ans.

Rapporté à la population, il est collecté 65 kg sur Chamoux contre 94 kg sur Chamoux (incidence TEOMI également).

Les trois flux progressent lentement. On peut aussi noter que le textile a lui fortement progressé (+24%) depuis l'implantation de "bornes" dédiées.

Les rebuts sont toutefois encore trop importants et progressent. ils représentent 66,5T des OM et T pour le tri sélectif. C'est beaucoup trop car ils représentent un surcoût pour la collectivité de 341€ la tonne.

Concernant les déchetteries la collecte augmente sur Spa (2614T) et stagne sur celle de Chamoux (1900T).

Demain :

Imaginé et traduit dans un plan de prévention des déchets il a pour objectif de réduire les déchets produits à 70 kg par habitant en 2023 par des

actions de sensibilisation et de communication, d'animation (ateliers) auprès de la population et des plus jeunes (scolaires). Certaines opérations comme la distribution de poules ont conduit à réduire les déchets compostables (90 foyers dotés et -5,5T produites). L'installation de bacs de compostage est une autre action positive et économique. Par contre limiter la production d'emballages, allonger la durée de vie des produits semblent des objectifs d'un autre niveau de décision, d'une autre envergure.

Aussi localement c'est surtout au niveau de la collecte et de sa qualité (tri sérieux) que nous pourrions rapidement être plus performants. A nous donc d'être moteur pour que le mouvement s'amplifie!

Rappel concernant le tri sélectif :

- Tous les verres alimentaires se recyclent,
- Tous les papiers se recyclent,
- Tous les plastiques se recyclent sur le territoire de Montmélian et de la Rochette mais pas encore sur Châteauneuf : pots de laitage, barquettes et films d'emballage finissent encore dans la poubelle des déchets ménagers. Ne sont admis que les bouteilles et flacons, emballages métalliques, briques et aérosols.!

Informations :

En 2020 l'accès aux déchetteries sera progressivement contrôlé par des badges magnétiques. Vous pouvez d'ores et déjà demander votre badge sur le site web de Cœur de Savoie.

Service Déchets Cœur de Savoie

04 79 84 36 27

SIBRECSA

www.sibrecsa.fr

04 76 97 19 52

"Le bon déchet c'est celui qu'on ne produit pas !"

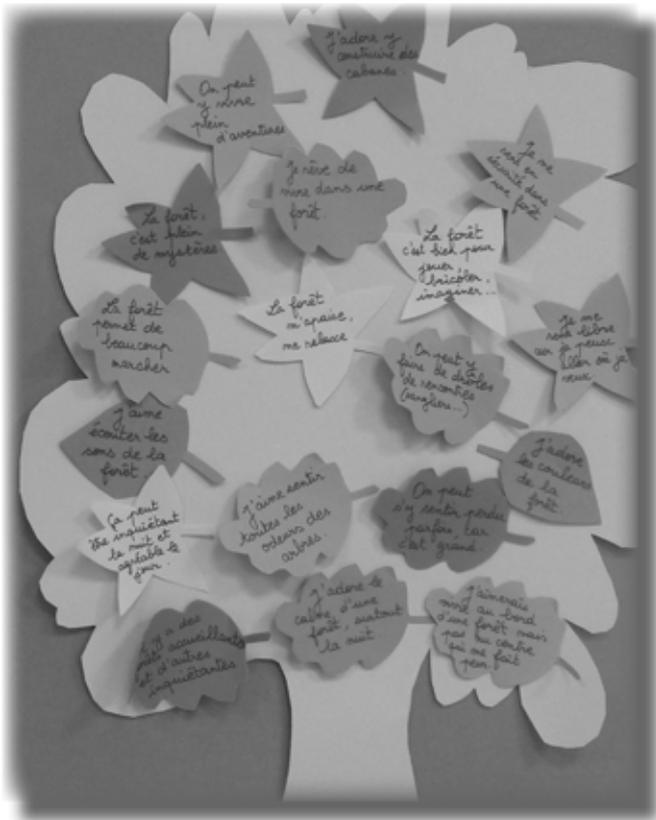


Récipients plastiques à destination du conteneur jaune

DO YOU KNOW "ASSEMBLY"?



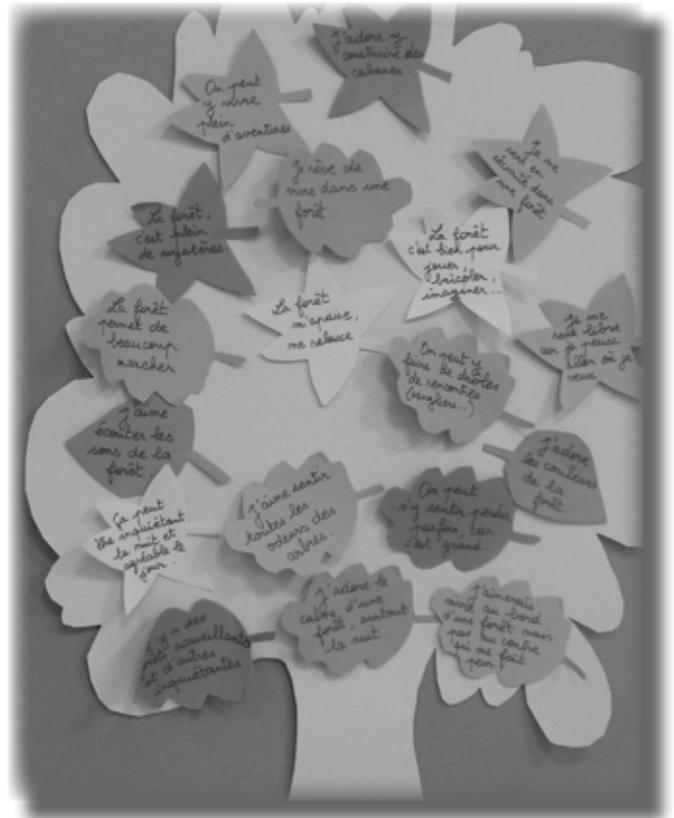
Jeudi 19 décembre, nous avons organisé une « Assembly » dans notre école de Châteauneuf, comme les élèves le font en Angleterre. Nous avons tous été rassemblés dans la cour et la directrice nous a expliqué les six ateliers que nous allons faire, par petits groupes, dans l'après-midi. Ils avaient tous un rapport avec les forêts car nous avons fait une sortie au col de Cochette et nous avons tous travaillé sur les arbres en classe.



- Il fallait par exemple deviner le titre de reproductions de peintures d'arbres pour nous faire travailler l'Histoire des arts.
- Ou bien inventer des poèmes à partir de mots en rapport avec la forêt, disposer nos mots poétiques en

forme d'arbres, faire des empreintes de feuilles avec des craies grasses pour travailler notre imagination et notre créativité.

- Nous avons aussi écouté les enregistrements de bruits de forêts (il fallait dire si elle était plutôt accueillante ou terrifiante), et puis un conte qui racontait l'histoire d'un prince qui voulait que ses bûcherons coupent tous les arbres et d'une petite fille qui

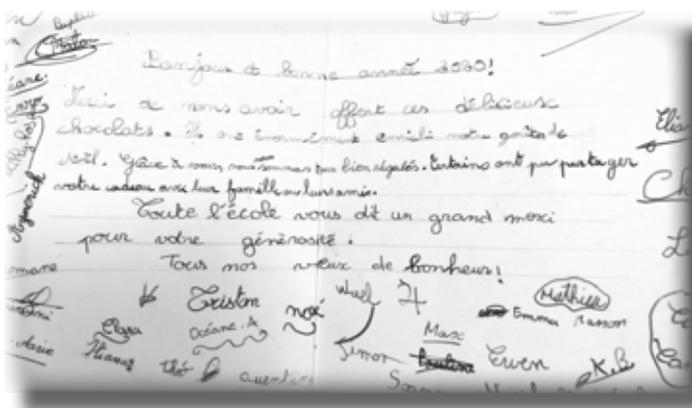


essayait de les sauver.

- Nous avons pu aussi jouer au jeu de société « du chêne » où il fallait lancer le dé pour faire avancer un gland et le faire germer à la fin. Il fallait être combatif pour faire gagner son équipe.
- Pour fabriquer un origami de sapin, nous étions par deux pour pouvoir nous entraider car ce n'était pas toujours facile.
- Et enfin, nous avons participé à un débat d'idées sur la protection de la forêt, sur l'écologie et sur les émotions que nous ressentons lorsque nous sommes en forêt. C'est pour apprendre à donner notre avis et à respecter celui des autres.

On a tous bien aimé cet après-midi, nous referons des « Assembly » sur d'autres thèmes dans l'année.

ENFANCE / ECOLES



Courriers de remerciements adressés à M Nerrand ainsi qu'au pourvoyeur en chocolats...

Regarder

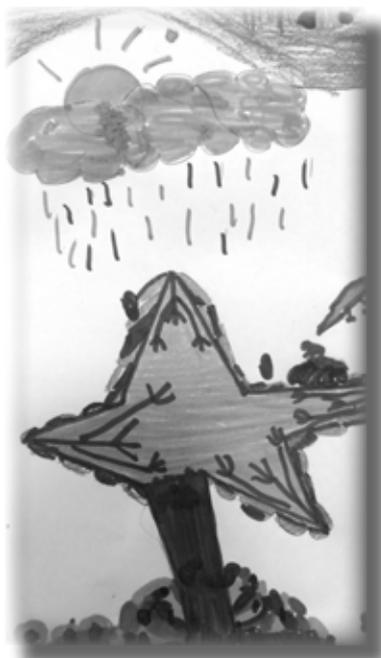
A l'aube je regarde en dehors de ma prison
 A l'horizon je vois le ciel.
 Je vois une branche, une chouette
 Bien d'autres choses de la vie.
 Je me sens léger comme une plume,
 Je joue aux crabes
 Pour oublier.
 Mon esprit qu'il sorte d'ici.
 Avec cette étoile rouge,
 Sans l'amour de l'arbre.
 Sans la légèreté du sable.
 Mais je respire.

Capucine

Le rivage

Dans le sable on voit des traces
 Qui s'effacent quand la marée
 Se pose sur le rivage.
 Les oiseaux se posent tous
 Sur une branche pas loin de la mer
 Le soleil se couche.

Clara



Exemples de poèmes illustrés envoyés aux comédiens de la compagnie Autochtone venus - par surprise et comme chaque année - lire des poèmes (en octobre) dans le cadre de l'opération "Le printemps des poètes".

MARCHÉ DE NOËL





L'association des parents d'élèves du RPI Coise-Châteauneuf-Villard d'Héry a cette année un bureau composé de 7 membres, dont 6 qui reprennent du service et 1 nouveau : le président !

La nouvelle équipe assure ses missions qui sont, rappelons-le, de récolter des fonds pour participer au financement des activités scolaires proposées par les enseignant(e)s tout en créant un lien social entre les parents et, de fait, apporter de l'animation dans les communes. Nous sommes de très nombreux bénévoles, parents, qui donnent de leur temps que ce soit une heure ou toute une journée lors de manifestations (mais aussi avant pour la préparation...et après pour le rangement).



D'ailleurs, le dimanche 15 décembre 2019 a eu lieu à la salle des fêtes le marché de Noël. Au programme : distribution des commandes de sapins, de saumon fumé et de chocolats artisanaux, ateliers pour les enfants avec décorations de Noël, décorations de sablés et création de centres de table. Le père Noël était présent et le stand maquillage, comme toujours, a eu beaucoup de succès! Le marché du terroir était bien représenté avec des producteurs locaux et "les petites mains", cet atelier où les mamans (et autres membres de la famille) confectionnent des décorations de Noël.

Les chants des élèves des 2 écoles accompagnés de leurs institutrices sont venus mettre encore plus d'ambiance. La cavalerie du Val Coisin a animé le début d'après-midi en proposant des tours en calèche. Le soleil était au rendez-vous! Une belle ambiance se développait autour de boissons chaudes agrémentées de diots-polenta et une vente de pains et de brioches St-Genix confectionnés par quelques irréductibles papas, et cuits au four de Villard d'Héry. Ce fut donc une belle journée avec une bonne fréquentation, des bénévoles et des parents heureux!

Nous tenons à remercier les trois communes, supports des actions de l'APE et qui nous facilitent l'organisation des événements. Merci également à tous les partenaires (parents et professionnels) pour leurs aides bénévoles et précieuses.

L'APE c'est un blog www.ape-rpi-val-coisin.blogspot.fr, une page facebook APE Val Coisin (accessible à tous à partir d'un moteur de recherche) et une adresse mail ape.rpi.valcoisin@gmail.com.

Les prochains événements en 2020 :

- la vente de choucroute ou cassoulet en mars.
- un vide-grenier en mai 2020 à Coise,
- la fête de l'été, "pain-pizza" en juin à Villard d'Héry.

Bonne Année 2020.

A très bientôt.

Le Président, Xavier REVIAL
 La Vice-Présidente, Mélanie FREZINSKY
 Et toute l'équipe du bureau de l'APE.

VIE DES ASSOCIATIONS

CHORALE LES CASTELS NEUVES VOIX

L'année 2019 pour Les Castel Neuves voix a été marquée par la démission pour raison de santé de Marie Thérèse THADOME qui était la cheffe de chœur depuis plus de 3 ans ½.

Hervé CORROTTE, déjà chef de chœur de deux chorales a accepté dans un premier temps de prendre la relève jusqu'au concert de RETINA en mai.... Pour notre plus grand plaisir, il est toujours avec nous et continue de diriger le groupe.

Nous avons eu la tristesse de perdre Marie PEPIN qui nous a quittés en juin. Sa présence parmi nous était telle qu'elle laisse un grand vide au sein du groupe.

Certains ont démissionné pour cause de déménagement, d'autres nous ont rejoints, ce qui nous fait un effectif d'une trentaine de personnes venant de différentes communes environnantes. Les plus éloignées viennent même de Sainte Hélène du Lac.



Durant cette année écoulée, nous avons eu le plaisir de participer à un concert le 19 mai au profit de RETINA à St PIERRE D'ALBIGNY avec les chorales « SAINT ROCH » de Barberaz et « CHANT'LA VIE » de Chambéry Comme chaque année nous avons apporté notre modeste contribution à la cérémonie du 11 novembre de la commune.

Le 8 décembre notre concert à l'église, avec « NUANCES », chorale également dirigée par Hervé CORROTTE a remporté un succès plus qu'honorable.

Pour nous c'est un véritable encouragement.

Le 15 décembre c'est à Barberaz, avec la chorale SAINT ROCH et une soliste, Coline BONBON que nous avons terminé l'année avec le traditionnel concert de Noël.

Merci à la municipalité pour son aide qui nous permet de continuer cette activité dans de bonnes conditions

N'hésitez pas à nous rejoindre. Vous apprécierez les bons moments de plaisirs partagés que nous apportent nos répétitions et nos concerts dans une ambiance pleine de simplicité et de bonne humeur.

Les répétitions ont lieu tous les jeudis soir de 20 h à 22 h

*Renseignements : Joëlle PERONI
04.79.28.83.08*

COMITÉ D'ANIMATION

2019 a été synonyme de renouveau au comité d'animation de Chateauneuf. En effet, Jacky Manteau, notre président depuis la création du comité cède sa place à Fabien Girard.

Merci Jacky pour ton engagement et ton énergie durant toutes ces années !

A noter cette année également de nouvelles recrues dans l'équipe. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre afin d'animer votre commune mais également rencontrer d'autres personnes.



Concernant les animations, nous avons cette année organisé le traditionnel repas dansant du mois d'août.

L'ambiance était au rendez-vous sur la piste de danse jusque tard dans la nuit !

Le 6 octobre, rendez-vous fut donné pour la fête de la Pomme.

Vous avez été nombreux à venir déguster le jus de pomme frais, confectionné grâce à un atelier mobile de fabrication, avec des pommes de Châteauneuf !

Dès les premières heures du jour, toute l'équipe s'affairait autour de la machine pour pouvoir pasteuriser la première bouteille.



Les enfants ont pu s'amuser sur le château gonflable, et l'aire entre le city stade et le parc de jeu convint parfaitement pour partager un casse-croûte sous le beau soleil d'automne. D'après vos différents retours, le jus de pomme était très bon et nous avons partagé un moment convivial: il y a donc fort à parier qu'il y aura une nouvelle fête de la pomme en 2020 !

Bonne année à tous, l'Equipe du comité

LES SONS DU LAC



Une 12ème édition du festival des Sons du lac s'est déroulé les 4-5-6 juillet dernier au lac des Dérouts à Châteauneuf. Placé sous le signe de la diversité de spectacles, l'association Vu d'ici allie subtilement les musiques actuelles et les arts de rue ; fidélisant un public intergénérationnel.

Plus d'une cinquantaine de bénévoles se sont mobilisés pour accueillir les 2000 spectateurs sur les 3 jours.

De la scénographie inventée et mise en oeuvre par le collectif Lieu-dit, des repas confectionnés par nos cuisiniers avec les produits locaux de nos partenaires ; des équipes techniques, billetterie, accueil artistes...rien n'est laissé au hasard !

S'associant à plusieurs structures du Territoire, développant son réseau activement, les Sons du lac prépare la 13ème édition les 2-3 et 4 juillet prochain avec une vingtaine de spectacles !

Réservez votre week end !



VIE DES ASSOCIATIONS (suite)

Les Sons du lac remercient la commune de Châteauneuf, les partenaires institutionnels, les partenaires privés (entreprises, artisans, commerçants..), les producteurs locaux et tous ceux et celles qui participent de près ou de loin à cette fabuleuse aventure!



Pour tous renseignements page contact sur :

- www.lessonsdulac.com, ou bien au
- 06 22 64 34 71



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Toute l'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale vous souhaite une bonne année 2020.

Horaires :

Jeudi et vendredi 16h30 à 18h30 en période scolaire.

Jeudi de 16h à 19h pendant les vacances.

Fermeture : mi juillet – mi août et vacances de Noël.

Tel : 04 79 71 34 62

@ : biblio-chateaufort@orange.fr



Rappel des animations mises en œuvre en 2019 :

Pour les petits :

Animations mises en place autour de l'album «Le voyage de Nours »: livre de l'opération 1ères pages (offert par le Conseil Général et le Ministère de la Culture aux enfants nés en 2018) :

Spectacle (ombres chinoises, accordéon et chanson) pour les enfants jusqu'à 7 ans proposé par la Compagnie "Libre et rit" :

Le mardi 12 novembre : une séance pour la crèche et les assistantes maternelles

Le mercredi 13 novembre : une séance ouverte à tous (enfants jusqu'à 8 ans accompagnés d'un adulte)

Ce spectacle était offert par la municipalité de Châteaufort. Il y a eu 38 enfants et 27 adultes. Les plus jeunes ont beaucoup aimé l'accordéon tandis que les plus grands ont été subjugués par l'histoire racontée en ombres chinoises. Un spectacle de grande qualité et une belle fréquentation.

Autres animations proposées aux enfants de 0 à 8 ans:

- « Ours qui rit » (Raconte tapis)
- « Emmène-moi petit Dauphin » (Raconte-tapis)
- « Edith en effets » (Raconte-tapis)
- « 3 petits cochons » (Raconte-tapis)

Les 3, 4 et 5 décembre : Exposition premières pages et lecture du livre « Tout doux » animation proposée

par Savoie Biblio dans le cadre de la manifestation 1ères pages.

La crèche et les assistantes maternelles ont été accueillies une fois par mois (Kamishibai, lecture de livres autour d'un thème et raconte tapis)

Pour les élèves :

Accueil des classes le jeudi de 13h30 à 15h avec les enseignants : les élèves peuvent emprunter un livre et une revue, puis un moment est consacré à la lecture d'un conte, d'une histoire ou de poèmes.

Actions à venir :

En 2020, toutes les actions culturelles organisées en 2019 seront reconduites:

Animations programmées pour les prochains mois (tout public-10h)

- Raconte-tapis : «Hou !hou !» le 22/01
- Raconte-tapis : «Rouge Matou» le 19/0
- Lectures de livres : le 01/04 et le 29/04
- Kamishibai : le 27/05
- Lectures de livres : le 22/06

La crèche et les assistantes maternelles seront accueillies une fois par mois en matinée (Kamishibai, lecture de livres autour d'un thème et raconte tapis). Cette collaboration très appréciée montre que la bibliothèque est un lieu d'éducation et de rencontre dans notre commune.

La subvention communale allouée à la bibliothèque, nous a permis cette année encore d'acheter un nombre important d'ouvrages : 155 (adultes et jeunes.) Nous réservons également des ouvrages chaque mois auprès de la Bibliothèque Départementale.

Le nombre de lecteurs toujours en hausse est un encouragement pour nous, les bénévoles.

Des lecteurs des communes avoisinantes viennent régulièrement partager le plaisir de la lecture. La fréquentation des enfants est également en augmentation.

Tout ceci nous incite à poursuivre nos efforts et à mettre toujours plus d'ouvrages à votre disposition.

Nous vous rappelons que l'inscription est gratuite.

Et c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons en 2020 (anciens et nouveaux lecteurs et pourquoi pas bénévoles pour venir renforcer notre petite équipe...)



Voeux 2020



PATRIMOINE

LA VILLA SAINT-JOSEPH

La société civile immobilière de Châteauneuf est créée en 1928 à l'initiative de la famille Balmain. Le capital social de 70 000 Francs est apporté par les familles Balmain, du Noyer de Lescheraines, Martin, Charrot, Faisan. L'objectif est de construire la salle de patronage des filles et le logement pour les religieuses.

En juillet 1929, arrivent Sœur Alexandra et Sœur Marie-Pauline, de la communauté des sœurs de la charité de La-Roche-sur-Foron. Sœur Alexandra assure les soins infirmiers pour la population. Sœur Marie-



Pauline le catéchisme, le patronage et l'ouvroir pour les jeunes filles.

L'ouvroir assure une formation ménagère des filles après l'école primaire, comprenant la couture, la cuisine, l'hygiène et la réalisation du trousseau. En complément, un formateur itinérant enseigne l'élevage des animaux de la basse-cour. La dernière sœur, Marie-Augustine, décède en 1954 dans l'église, pendant les vêpres. Les activités s'arrêtent, la salle de patronage est utilisée pour des projections cinématographiques, ensuite le bâtiment est loué puis vendu en 1994.

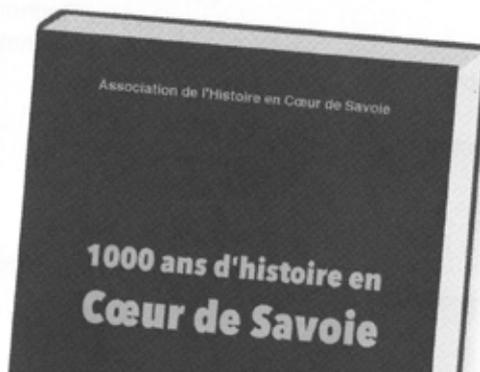


Une maison à l'architecture identique existe sur la commune de Coise. Elle était également gérée par des Sœurs de la Charité.

(AD073 48F374 registre des constitutions synodales ; témoignages de Marthe Pajean et Eugénie Aujard ; archives de Mme Correia)



Extrait d'un article de l'ouvrage pour notre commune : Renseignements et bulletins de souscription disponibles à : l'Agence Postale de Châteauneuf et au Secrétariat de mairie de Châteauneuf.



Descriptif de l'ouvrage

Format : 23 x 31 cm à la française
Papier intérieur : couché 135 g demi mat
Nombre de pages : 1 000 environ
Iconographie choisie par les auteurs : 1 800 photographies ou illustrations env.
Reliure : dos carré cousu collé avec tranchefile et signet
Couverture : cartonnée (3 mm), toilée, titre au fer à dorer au dos et sur la 1^{ère} de couverture. Jaquette imprimée en couleurs sur couché 170 g brillant pelliculé.

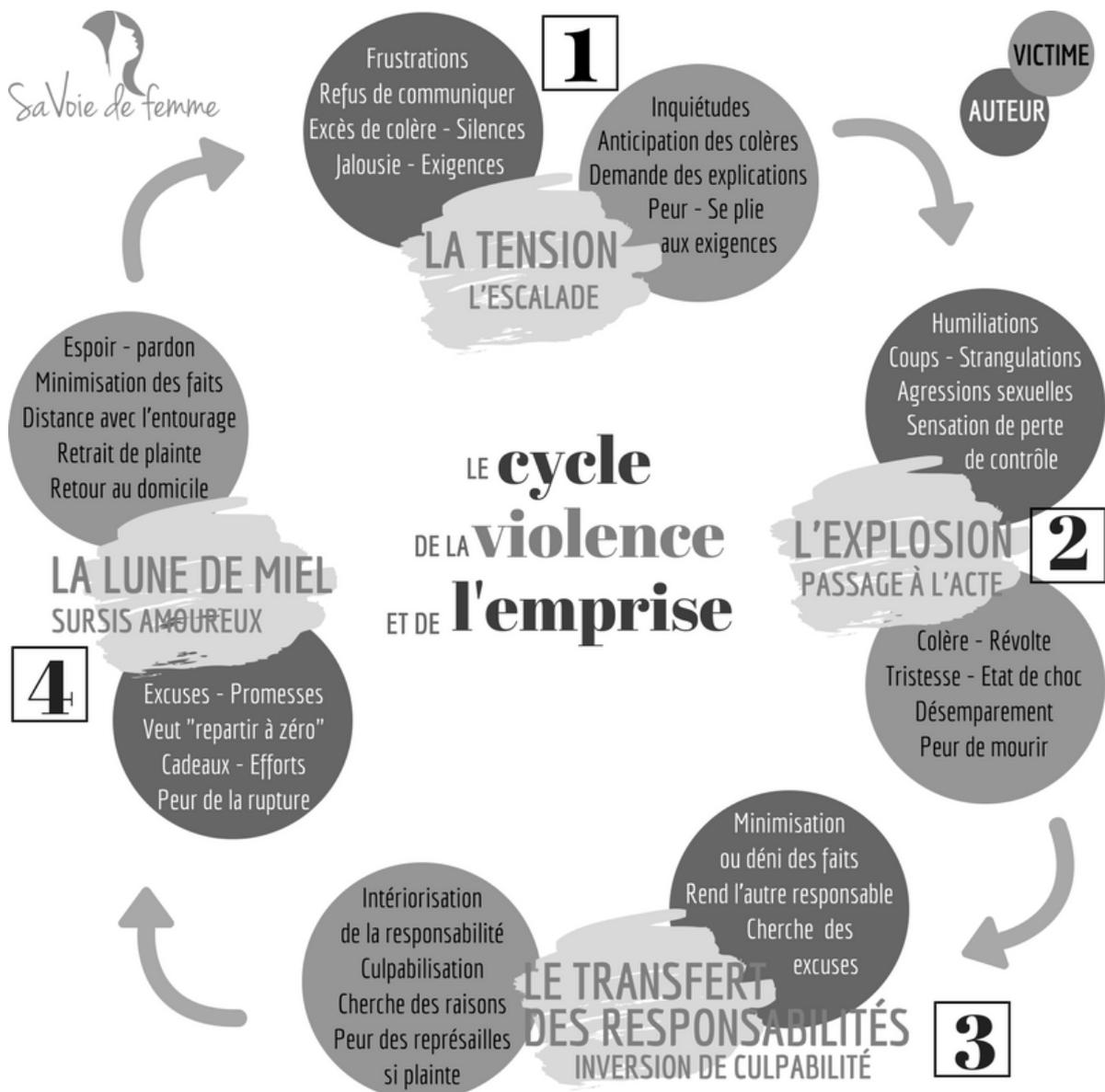
VIOLENCES CONJUGALES

En 2018, 121 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, en 2019, 149. La lutte contre les violences faites aux femmes a bénéficié du label Grande Cause Nationale en 2018, malgré cela c'est une cause qui reste sous-évaluée.

La violence conjugale s'exprime sous plusieurs formes : elle peut être psychologique, physique, économique, sexuelle, administrative, et même numérique, qui peuvent se cumuler. L'absence de blessures physiques ne signifie pas l'absence de violences, et aucune violence n'est justifiable. Cette violence n'est jamais accidentelle, n'est jamais

le résultat d'une dispute, et n'est jamais le signe d'une union en difficulté. Il est important de faire la distinction entre violence conjugale et conflit de couple. En effet, il est normal de rencontrer des désaccords dans ce dernier, et parfois en déclenchant des manifestations d'agressivité, sans pour autant que l'on ait affaire à un phénomène de violence.

La violence conjugale fait référence à un phénomène d'emprise de l'un des conjoints sur l'autre. La violence conjugale est punie par la loi, le cadre conjugal est considéré comme une circonstance aggravante.



Le cycle de la violence et de l'emprise :

La violence au sein du couple se manifeste à travers plusieurs phases bien distinctes qui permettent à l'auteur des violences de maintenir une emprise sur sa conjointe. Ces phases forment un cycle qui se répète continuellement : c'est le cycle de la violence et de l'emprise. Le couple entre alors dans une spirale dont les cycles sont de plus en plus rapprochés, et où la phase « lune de miel » finit par disparaître. Cela crée de la confusion dans l'esprit de la victime, notamment au niveau de ses émotions, et permet à l'auteur d'exercer une emprise de plus en plus grande.

Lorsque ce cycle et cette emprise sont bien installés, il est difficile d'en sortir sans l'aide d'un tiers extérieur (police/gendarmerie, justice, association, ...).



L'Association :

En Savoie, l'association **SaVoie de Femme** lutte contre toutes les formes de violences conjugales, et vient en aide aux femmes victimes.

SaVoie de femme existe depuis plus de 40 ans et est basée à Chambéry, et propose des permanences sur rendez-vous sur l'ensemble du territoire savoyard.

L'association propose un accueil de jour physique et téléphonique le lundi de 12h à 16h, et du mardi au vendredi de 10h à 16h.

Pour contacter SaVoie de Femme :

560, Chemin de la Cassine,

73000 Chambéry

04 79 85 53 68

contact@savoiedefemme.fr

Facebook : @savoiedefemme

Ilham Ouik, Chargée de communication



MAIRIE DE CHÂTEAUNEUF

Horaires d'ouverture du secrétariat

lundi	8h30-12h	14h-17h
mardi		16h-19h
jeudi		14h-17h
vendredi		14h-18h

Permanences du maire :

aux horaires d'ouverture du secrétariat et sur rendez-vous.

- **Téléphone** : 04 79 28 84 16
- **Mail** : mairie.de.chateauneuf@wanadoo.fr
- **Adresse postale** : 203, Route Royale, 73 390 CHÂTEAUNEUF

COMCOM COEUR DE SAVOIE

Antenne de Chamoux sur Gelon

Tel : 04 79 44 25 28 / Fax : 04 79 44 29 94
Lundi, mardi, jeudi : 10h-12h / 16h-17h30
Mercredi et vendredi : 9h-12h
www.coeurdesavoie.fr

Espace Jeunes de Chamoux

Rue des Ecoles à 73390 - Chamoux s/Gelon
animateur jeunesse au 06.16.09.42.40
jeunesse.chamoux@cc.coeurdesavoie.fr

Accueil de Loisirs de Chamoux

Tél : 04 79 44 25 28
enfance.chamoux@cc.coeurdesavoie.fr

Crèche - Halte Garderie (Structure multi accueil)

Tel : 04 79 25 71 45
multiaccueil.chateauneuf@cc.coeurdesavoie.fr

Relais d'Assistance Maternelle

Le Chamoyard, 263, rue de l'Arclusaz
73390 - Chamoux s/ Gelon
Tel : 04 79 25 91 36
ram.chamoux@cc.coeurdesavoie.fr

Assainissement collectif : 04 79 84 36 27

Assainissement individuel (SPANC) : 04 79 79 11 17

Service transport scolaire :

04.79.75.99.02 / 04.79.79.11.14
transportscolaire@cc.coeurdesavoie.fr

Déchetteries

- Chamoux : 04 79 28 65 98

Ouvert

les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h
(jq 19h en été)
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(jq 19h en été)

- Saint Pierre d'Albigny : 04 79 28 65 98

Ouvert

le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(jq 19h en été)
du mardi au vendredi de 14h à 18 h
(jq 19h en été)
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(jq 19h en été)



SERVICES SOCIAUX

CENTRE POLYVALENT D'ACTION SOCIALE

«Le Chamoyard» - 73390-Chamoux-sur-Gelon - tél : 04 79 44 53 55 Secrétariat : Christelle Gaudin

Ouvert au public : mardi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h

- **Assistante sociale (Sabine Magnin)** : sur rdv
- **Puéricultrice (Mme Gravier)** : mardi de 14h -15h
- **Sage-femme (Patricia Deboevere)** : tél : 06 10 66 76 89
- **Médecin PLI/EJF (Mme Morel)** : tél : 04 79 44 23 00
- **Consultations nourissons** : sur rdv
- **Conseillère économie sociale et familiale** (prendre rdv au 04 79 85 64 15 (répondeur))
- **Mission Emploi Entreprises** : tél : 07 78 41 22 40

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination),

Les points d'information locaux ont une mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées et à leurs familles)

300, avenue de Savoie, 73800 MONTMELIAN,

tél. 04.79.44.23.00,

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

CIAS – Centre Intercommunal d'Action Sociale

« Le Chamoyard » 73390 Chamoux sur Gelon

04 79 36 40 51

*Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
sauf le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.*

Autres services communaux

Bibliothèque municipale - responsable : Mme Liliane LUC

tél : 04 79 44 34 17

Agence Postale Communale

tél : 04 79 25 69 17



ASSOCIATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> • Association de Chasse - président : Jacky Manteau 	04 79 28 89 62
<ul style="list-style-type: none"> • Association Loisirs et Pêche - président : 	<i>Nouveau bureau en cours de constitution</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Association des Parents d'Élèves -> APE Val Coisin sur Facebook - courriel : ape.rpi.valcoisin@gmail.com - président : M Xavier REVIAL 	06 89 96 16 15
<ul style="list-style-type: none"> • Amicale des Donneurs de Sang - contact : Geneviève GENIN 	06 22 89 70 20
<ul style="list-style-type: none"> • L'Atelier des Couleurs : - présidente : Corinne WAGNER 	04 79 69 28 80
<ul style="list-style-type: none"> • Chorale Castel Neuves Voix : - présidente : Joëlle PERONI 	04 79 28 83 08
<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'Animation de Châteauneuf - Président : Fabien GIRARD 	06 66 00 76 14
<ul style="list-style-type: none"> • Le souffle savoyard - Président : Christophe GRANDMAIRE - soufflesavoyard@gmail.com 	06 83 60 11 20
<ul style="list-style-type: none"> • Télémark 73 - Président : Sabine BONNEHON - telemark73390@gmail.com 	06 85 10 67 97
<ul style="list-style-type: none"> • La Band'à Rioule - Président : Alexandre JOURNAL - labandarioule@gmail.com 	06 46 27 75 29
<ul style="list-style-type: none"> • Cavalerie du Val Coisin - Président : Michel CHARROT - michel.charrot@sfr.fr 	06 74 17 11 75

UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Les tarifs de location sont les suivants :

Utilisation pour les festivités (repas, soirées dansantes...) :

- Particuliers de la commune : Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Associations ayant leur siège dans la commune (au delà d'une utilisation gratuite par an) :
Été / Hiver : 80 € / 110 €
- Particuliers et associations extérieures à la commune :
Été / Hiver : 305 € / 380 €

Utilisation pour les réunions de travail :

- Associations de la commune et structures intercommunales dont fait partie la commune:
3 réunions annuelles gratuites
 - Associations extérieures à la commune comprenant des membres résidant dans la commune :
première réunion annuelle gratuite,
puis : Été / Hiver : 20 € / 30 €
- Une caution de 500 € est exigée à la remise des clefs ainsi qu'une attestation d'assurance.
Le règlement de la location se réalise par un chèque à l'ordre du Trésor Public.
Période d'hiver : 1er octobre - 31 mars.
Période d'été : 1er avril - 30 septembre.

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir, Coût
CASIER JUDICIAIRE BULLETIN N°3	Casier judiciaire national, 107, rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 cjn@justice.gouv.fr	Imprimé de demande à retirer en mairie.
CERTIFICAT DENATIONALITÉ	Au Greffe du Tribunal d'instan- ce du lieu de résidence.	Se renseigner en mairie.
DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE	À la mairie du domicile ou du lieu de mariage.	Imprimé de demande à retirer en mairie. Gratuit.
EXTRAIT DE MARIAGE	À la mairie du lieu de mariage.	Indiquer nom, prénoms et date de mariage. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
EXTRAIT DE DÉCÈS	À la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt.	Indiquer nom, prénoms et date du décès. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
EXTRAIT DE MATRICES CADASTRALES	À la mairie de la commune où est située la propriété ou au cadastre.	—
EXTRAIT DE NAISSANCE	À la mairie du lieu de naissance. Pour les Français nés à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes - <i>Service Central de l'État Civil</i> - 11, rue de Maison Blanche 44941 NANTES Cedex9 www.diplomatie.gouv.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance. Gratuit. Fournir une pièce d'identité. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse. Demande possible par internet dans certaines mairies.
INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES	À la mairie du domicile ou sur www.service-public.fr (N.B. : Les inscriptions ne sont pas automatiques).	Carte d'identité. Justificatif de domicile.
LÉGALISATION DE SIGNATURE	À la mairie.	Signature à faire à la mairie. Carte d'identité. Gratuit.
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE D'IDENTITÉ	Dans une mairie équipée d'une station spécifique sur RDV ex : St-Pierre d'Albigny, Montmélian, ...	
AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE	Cerfa n° 15646*01	Disponible en mairie ou sur service-public.fr
TITRE DE SÉJOUR	Se renseigner en mairie	Livret de famille. Carte d'identité du mineur.
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ	Recensement obligatoire pour les jeunes de 16 ans, garçons et filles	
PACS	À la mairie du domicile	Se renseigner en mairie

Ou bien depuis le site internet communal :
"chateauneufsavoie.com", rubrique **"En un clic"**
ou sur le site du Service Public **"https://www.service-
public.fr"** vous obtiendrez les informations les plus
actuelles sur les actes et démarches de la vie courante
et vous aurez la possibilité d'imprimer les documents
officiels relatifs à ceux-ci. Questions-réponses, Aller
plus loin, Dernières actualités, et renvoi vers les arti-
cles de loi en relation...

L'accès possible au 3939
(Informations généralistes).



Médecins généralistes

Dr Uhl, Krotoff, Fournier : à Coise,
Tel : 04 79 69 18 46

Dr Paradis Sabine : à Bourgneuf,
Lieu-dit La Mairie
Tel : 04 79 44 01 81

Maison de santé : à St-Pierre d'Albigny,
Tel : 04 79 62 62 10

Pharmacie

Mme Ollinet à Chamoux-sur-Gelon,
Tel : 04 79 36 47 75
lundi au vendredi : 9h-12h/14h30-19h
samedi : 9h-12h30

Infirmières

Cabinet ARC et GELON
167, rue des Ecoles
Chamoux - lundi - samedi : 8h00 à 9h30
Tel : 04 79 84 55 51

Cabinet Berlioz & Le Diraison
rue de la mairie, 73 800 Coise St Jean
soins au cabinet sans rdv :
lundi - samedi : 8h30-10h,
à domicile sur rdv.
Tél : 06.01.07.54.90

Psychotérapeute :

Mme Espérandieu Odile à Châteauneuf
Tél : 04 79 44 29 78



NUMÉROS D'AIDE ET D'URGENCE

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Urgence par SMS (malentendants) : 114

Enfance maltraitée : 119

Centre anti poison de Lyon : 04 72 11 69 11

Numéro d'Aide aux victimes : 116 006

Vol ou perte carte bancaire : 0 892 705 705

Violences Femmes Info : 39 19

SaVoie de Femme : 04 79 85 53 68

SERVICES ET ADMINISTRATIONS

Centre des finances publiques de La Rochette

Tel : 04 79 25 52 60

Syndicat des eaux de Chamoux

«La Servaz» à Chamoux-sur-Gelon

Tel : 04 79 36 40 11

Fax : 04 79 44 26 37

Conciliateur de justice

Maison de la Justice et du Droit, 28, place du Forum,
73 000 - Chambéry le Haut.

Pour prendre contact : 04 79 72 38 37 .

Gendarmerie de Val Gelon - La Rochette :

tél. 04 79 25 50 17

Ecoles :

SIEGC : tél. 04 79 44 24 13

Coise-St-Jean-Pied-Gauth. tél. 04 79 28 86 90

Châteauneuf tél. 04 79 28 85 20

Transports :

- DACS (Déplact Associatif de la Combe de Savoie) :

tél : 06 45 93 51 57

- SNCF : www.ter-sncf.com (Rhône-Alpes) ou

tél : 35 35

Gare de St-Pierre d'Albigny, Montmélian &
point d'arrêt" à Chamousset

- <https://vente-bellesavoieexpress.fr/>

le site mobilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Poste & Agences postales communales :

APC de CHATEAUNEUF

tél : 04 79 25 69 17

Lundi : **14h - 16h**

mardi, mercredi, jeudi, vendredi : **14h - 17h,**

départ du courrier : **14h30**

fermé le samedi.

APC de COISE

tél : 04 79 75 10 76

du lundi au vendredi, le matin : 10h à 12h,

l'après-midi de 14h00 à 16h30,

fermé le mercredi ap-midi et le samedi.

fermé le mercredi durant les vacances scolaires.

La Poste de CHAMOUX

tél : 04 79 36 40 48

du lundi au vendredi de 14h à 16h30.





